



Communiqué de presse
Paris, le mercredi 28 octobre 2026

**Isabel Da Costa élue Présidente d'APF France handicap :
« Renforcer le pouvoir de décision des personnes concernées »**

Isabel Da Costa est élue pour 3 ans Présidente d'APF France handicap. Engagée depuis dix-huit ans au sein de son conseil d'administration, elle succède à Pascale Ribes, qui a présidé l'association de 2020 à 2026. Son ambition : transformer les droits en changements concrets dans la vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches, en renforçant leur participation aux décisions qui les concernent.

« Les personnes en situation de handicap ne doivent pas seulement être entendues : elles doivent pouvoir décider, participer et peser pleinement sur les choix qui concernent leur vie. C'est ce combat que je veux continuer à porter avec APF France handicap », déclare Isabel Da Costa, présidente d'APF France handicap.

Un engagement pour les droits et la reconnaissance de l'expertise des personnes concernées.

Le parcours d'Isabel Da Costa se situe à la croisée de la vie associative, de la santé, du handicap et des droits humains. Après des études de langues, littérature et civilisation étrangères à l'université Lyon 2, elle débute sa vie professionnelle comme chargée de mission du développement de la vie associative au sein de la délégation de l'Aude d'APF France handicap. Elle a également présidé pendant cinq ans une association d'éducation populaire intervenant dans les domaines de la culture et de la jeunesse.

Au sein d'APF France handicap, elle a exercé différentes responsabilités, dont la vice-présidence et la présidence de la Commission de l'offre de service médico-social de 2014 à 2020. Ses engagements ont notamment porté sur la santé, la vie intime, affective et sexuelle, la pair-aidance et la participation effective des personnes en situation de handicap aux décisions et choix les concernant.

Elle est aujourd'hui Coordinatrice pédagogique du Diplôme Interuniversitaire « Personne experte de la situation de handicap », porté par les universités de Saint-Étienne et de La Réunion. Cette formation valorise les savoirs issus de l'expérience du handicap pour faire évoluer les pratiques et les représentations.

Ses priorités pour faire avancer les droits et la liberté de choix

- **Défendre les droits et obtenir des avancées concrètes**

Accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, aux ressources, à l'aide humaine ou encore à la vie affective et sexuelle : Isabel Da Costa souhaite renforcer la capacité de l'association à faire respecter les droits et à combattre les reculs. Avec une exigence : obtenir des améliorations mesurables dans la vie quotidienne, au-delà des déclarations d'intention.

- **Renforcer la participation et la démocratie associatives**

La nouvelle présidente entend permettre aux adhérents, aux élus, aux bénévoles, aux salariés et aux personnes accompagnées de contribuer davantage aux orientations de l'association. La reconnaissance de l'expertise des personnes concernées doit se traduire par une influence réelle sur les décisions.

- **Consolider l'action dans les territoires et les alliances**

Pour mieux répondre aux besoins, elle souhaite renforcer les échanges entre les territoires et les instances nationales, et développer les coopérations avec les acteurs associatifs, les institutions et les partenaires, tout en préservant l'indépendance de l'association et sa capacité d'interpellation.

La nouvelle présidence d'Isabel da Costa s'inscrit dans la continuité des combats portés par APF France handicap : obtenir des avancées concrètes et veiller à leur traduction dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Isabel Da Costa entend poursuivre la mobilisation collective, notamment à l'approche de l'élection présidentielle de 2027, pour faire de la liberté de choix et de la participation des personnes concernées, une réalité.

Des avancées majeures pour l'autonomie

Sous la présidence de Pascale Ribes, APF France handicap a contribué, aux côtés des personnes concernées et d'autres acteurs associatifs, à deux avancées majeures : la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, qui permet un calcul de l'allocation indépendant des revenus du conjoint, et la prise en charge intégrale des fauteuils roulants, mise en œuvre depuis le 1^{er} décembre 2025. Fruits de mobilisations collectives de longue haleine, ces réformes constituent des progrès essentiels pour l'indépendance financière, l'autonomie et la liberté de choix des personnes en situation de handicap. Pascale Ribes a été nommée Présidente d'honneur d'APF France handicap par décision de ce premier conseil d'administration de la nouvelle mandature.

APF France handicap est une association de personnes en situation de handicap, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 35 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.

Contact médias

media@apf-francehandicap.org

06 89 74 97 37

